Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260707-2026033-DE

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Choix photocopieur pour la mairie.
2026 – 033

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

L'an deux mil vingt six
Le 7 juillet à 20H00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :
HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie – COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie – LATAPPY Cédric – PAVOINE Elodie – COUPEL Florian – TERRIEN François – DEROCHE Rémy – SIMENEL Justine – COURTIES Manon – GÉRARD Alexis –

Absent :
Absentes excusées :
Mme CABRAL FOUQUET Elizabet donne pouvoir à M. LATAPPY Cédric.
Mme CHOJNACKI Emilie donne pouvoir à Mme PAVOINE Elodie.

Mme MOLON Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Choix photocopieur pour la mairie.
2026 – 033

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur de la mairie devient vétuste, en effet le photocopieur actuel de la mairie a été acquis en 2014.
Monsieur Le Maire propose l'achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie et précise que cette dépense est inscrite au budget 2026.

Dans le cadre du renouvellement du photocopieur, deux entreprises sont venues se présenter et ont proposé une offre :

- **KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France** Espace Performance Bâtiment – N 35769 Saint Grégoire, propose :
un photocopieur modèle KONICA MINOLTA BHC 251i pour un prix de 1 696.00€ HT.

- **ASI** 18, rue Lavoisier 35220 Chateaubourg, propose :
un photocopieur modèle SHARP BP55C26 pour un prix de 1 880.00€ HT.

M. Coussot Guillaume, 3ème adjoint a étudié les offres et les a présentées au conseil municipal.
Cette analyse a porté sur plusieurs critères : le choix de travailler avec une entreprise locale, le coût global, les performances du matériel, les conditions du contrat de maintenance, ainsi que les services proposés.

Après avoir écouté l'analyse de M. Coussot Guillaume, 3ème adjoint, le conseil municipal délibère :

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500309-20260707-2026033-DE

15 voix pour

- **Décide** de retenir la société **ASI** 18, rue Lavoisier 35220 Chateaubourg.
- **Décide** d'acquérir un photocopieur SHARP BP55C26 pour un montant de 1 880.00€ HT.
- **Accepte** le contrat pour une durée de 5ans.
- **Autorise** M. Le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance,
Mme MOLON Nathalie.

Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.